

RESOLUTIONS

Le Colloque international sur « l'intégration de l'architecture contemporaine dans les ensembles anciens », réuni à Budapest les 27 et 28 juin 1972, à l'occasion de la Troisième Assemblée Générale du Conseil International des Monuments et des Sites,

EXPRIME ses vifs remerciements et ses félicitations au Comité national hongrois de l'ICOMOS, ainsi qu'au Gouvernement hongrois pour l'accueil chaleureux qu'ils lui ont réservé,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE des rapports présentés au Colloque sur les questions de doctrine et sur certaines réalisations significatives, ainsi que des discussions qui les ont suivis,

RECONNAISSANT que, dans l'évolution actuelle de la civilisation, la technique et l'économie détournent trop notre attention des valeurs humaines et sociales, que l'urbanisation de plus en plus accélérée exige d'une manière pressante l'organisation du cadre de vie et la sauvegarde des monuments et ensembles historiques, que cette sauvegarde indispensable n'est possible que par leur insertion active dans la vie contemporaine,

CONSIDERANT que les ensembles historiques constituent un élément fondamental de l'environnement humain, que l'architecture exprime nécessairement son époque, que son évolution est continue, que son expression passée, présente et à venir doit être considérée comme formant un tout dont il faut constamment assurer l'harmonie,

que tout monument et ensemble historique a une valeur propre indépendante de son rôle et de sa signification originelle qui lui permet de s'adapter à un contexte culturel, social, économique et politique changeant dans le respect de sa structure et de son caractère

a adopté les conclusions suivantes:

1. L'intégration de l'architecture contemporaine dans les ensembles historiques est possible dans la mesure où le programme d'urbanisme accepte le tissu existant et inscrit son évolution dans celui-ci.
2. Cette architecture contemporaine, en utilisant à bon escient des techniques et des matériaux actuels, ne s'intègre dans un cadre ancien sans porter atteinte à ses valeurs de structure et d'esthétique que sous réserve, entre autres éléments d'appréciation, qu'elle respecte des rapports appropriés de masses, d'échelles, de rythmes et d'aspects.
3. L'authenticité des ensembles et des monuments historiques doit être considérée comme un critère fondamental. Il faut éviter toute falsification qui compromettrait leur valeur d'art et d'histoire.
4. La revitalisation des ensembles et des monuments, en vue de nouvelles fonctions, est licite et recommandable à la condition que ces fonctions ne portent atteinte, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, ni à leurs structures, ni à leur intégrité.

RECOMMANDE que des confrontations régulières sur l'intégration de l'architecture contemporaine dans les ensembles anciens aient lieu pour examiner, en fonction de ces conclusions, la méthodologie et les réalisations en ce domaine.

Budapest, le 30.6.1972